



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 7 juin 2010

Objet : revalorisation de l'indemnité de responsabilité ou de l'IAT
aux chefs opérateurs et opérateurs du CTA

Monsieur le Directeur,

Le 22 mai dernier, les chefs-opérateurs du CTA vous ont adressé un courrier pour vous faire part du travail important qu'ils ont réalisé et qu'ils réalisent avec le nouveau système d'alerte, des responsabilités qu'ils assument au quotidien et pour vous demander une augmentation de leur taux de responsabilité.

Nous estimons que leur demande est légitime.

Cependant, nous pensons que tous les acteurs qui œuvrent au CTA méritent que leur travail et leurs responsabilités soit mieux reconnus. Il est déjà en partie par la nomination au grade supérieur pour la plupart des agents de catégorie C mais nous considérons qu'un effort financier sous forme d'une revalorisation de l'IAT ou d'une indemnité de responsabilité supérieure serait largement mérité.

Au regard de tous ces éléments, nous vous demandons d'une part, de bien vouloir reconnaître que le travail des chefs-opérateurs et des opérateurs mérite une compensation financière et d'autre part, d'intervenir auprès du président du conseil d'administration pour qu'une proposition de reconnaissance financière soit présentée aux instances paritaires et validée par le prochain conseil d'administration avec un effet rétroactif à la date de la première formation Orion/Artémis.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN